VOS ÉTUDES DANS LE CONTEXTE DES MOBILISATIONS ÉTUDIANTES

Cette FAQ reprend les réponses apportées aux questions qui lui ont été adressées ainsi que différents textes, mails et communiqués envoyés depuis le début de la situation de blocage connu par l'Inalco. Elle pourra être mise à jour et enrichie au fur et à mesure des nouvelles communications et des questions les plus fréquemment posées.

Sommaire

I- Position de l'Inalco concernant les mobilisations étudiantes et le blocage dont l'établissement fait l'objet

1- « Comment la présidence de l'établissement se positionne-t-elle vis-à-vis des revendications étudiantes ? Pourquoi la présidence n'entreprend-elle rien pour débloquer, notamment en faisant appel aux forces de l'ordre ? Est-ce à dire qu'elle cautionne le blocage de l'établissement ? »
2- « Pourquoi ne répondez-vous pas aux revendications qui vous ont été envoyées par les étudiants mobilisés ? »
3- « La présidence a-t-elle porté plainte pour les dégradations constatées sur la façade de l'établissement ? Quand seront-elles nettoyées ? »

II- Prévention (VSS, handicap, sécurité)

4- « Comment signaler des faits de violence au sein de l'établissement ? Une fois le signalement réalisé, quel est le processus ? Les témoignages de violences sexuelles et sexistes sont-ils garantis d'être anonymes pour les victimes et les témoins et ne démonteront aucun type de révélation d'identité ? »
5- « Que fait l'Inalco en matière d'accompagnement du handicap ? »
6- « Pourriez-vous également vous pencher sur la question du renforcement de la sécurité au sein de l'Inalco ? »

III- Enseignements et évaluations à distance dans le cadre du blocage, et conditions de reprise en présentiel

7- « Quel est le minimum exigé des enseignants (cours en ligne, dépôt sur Moodle, communication) pour garantir la continuité des cours à distance ? Comment les examens et partiels seront-ils organisés et adaptés si le blocus se prolonge (modalités, niveau d'exigence, CCI/CC/CT) ? »
8- « Une dispense d'assiduité est-elle prévue pour l'ensemble des étudiants ? Les étudiants boursiers toucheront-ils bien leur bourse malgré le blocage et l'incapacité pour certains d'accéder aux cours en distanciel synchrone ? »
9- « Comment et quand les cours annulés ou dispensés à distance seront-ils rattrapés pour les salariés et la formation continue ? »
10- « Quelles garanties y a-t-il sur la validation de l'année et sur la valeur des diplômes malgré les enseignements manquants ? »
11- « Quelles mesures sont prévues pour les publics particuliers (LAS classées sur le S1) ? »
12- « Quand peut-on s'attendre à une réouverture du site ? Qu'entendez-vous par reprise en présentiel graduée ? »

IV- Questions relatives aux autres établissements du Pôle des langues et civilisations (Crous et Bulac)

13- « Nous comprenons que le Crous ne relève pas de l'établissement. Cependant, la situation est vraiment préoccupante, notamment en ce qui concerne les prix, la qualité de l'accueil et le manque de choix proposés. »
14- « Qu'en est-il de la question du Wifi dans la BU ? Quand la Bulac sera-t-elle rouverte ? »

I- Position de l'Inalco concernant la mobilisation étudiante et le blocage dont l'établissement fait l'objet

1- « Comment la présidence de l'établissement se positionne-t-elle vis-à-vis des revendications étudiantes ? Pourquoi la présidence n'entreprend-elle rien pour débloquer, notamment en faisant appel aux forces de l'ordre ? Est-ce à dire qu'elle cautionne le blocage de l'établissement ? »

Comme cela a pu être exprimé à plusieurs reprises, auprès de l'ensemble de la communauté de l'Inalco comme dans le cadre de communiqués publiés par France Universités, **les mobilisations qui touchent notre établissement et la majorité des universités françaises rejoignent des préoccupations que nous partageons** : l'exigence de conditions d'étude et de travail satisfaisantes, un financement à la hauteur des missions confiées au service public d'enseignement supérieur, des moyens correspondant aux ambitions qui devraient être celles de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le 20 octobre, notamment, l'Inalco s'est associé à l'appel lancé par de nombreux chefs d'établissements membres de France Université pour faire de la jeunesse une grande cause nationale : https://franceuniversites.fr/actualite/faisons-de-la-jeunesse-une-grande-cause-nationale/

Pour autant, **cela ne signifie pas que la présidence de l'établissement cautionne la situation de blocage du Pôle des langues et civilisations** qui dure depuis le 6 octobre 2026. Cela a toujours été très clairement exprimé, dès le début du blocage du site, que ce soit directement auprès des étudiants mobilisés, lors du webinaire du 19 octobre ou encore lors de l'assemblée générale du 20 octobre auquel la présidence de l'établissement s'est rendue pour dialoguer.

Le blocage se tient à l'entrée du Pôle des langues et civilisations, sur la voie publique. Il n'est pas envisageable de demander aux personnels et prestataires de l'Inalco d'intervenir directement puisqu'ils n'ont pas la compétence légale de le faire hors de l'enceinte de l'établissement et que nous attachons à prévenir toute confrontation, entre personnels et usagers comme entre usagers.

Nous comprenons également les inquiétudes, la frustration légitime et la colère grandissante des personnels, étudiants, stagiaires de la formation continue et parents d'étudiants, et les partageons quotidiennement. Notre devoir est avant tout celui de **protéger et sécuriser notre communauté et des bâtiments qui l'abritent**. Dans ce contexte, **nous n'avons pas fait appel aux forces de l'ordre car nous avons estimé qu'une telle intervention, loin de ramener la sérénité propice aux études, aurait dégradé la situation, durci et prolongé le blocage, ou n'y aurait mis fin que provisoirement et dans des conditions exposant nos locaux.** Cette analyse s'appuie sur une connaissance de l'histoire des mouvements étudiants, sur une évaluation quotidienne du contexte local dans un quartier où de très nombreux étudiants et lycéens sont présents, ainsi que sur une analyse du contexte national notamment dans les autres établissements bloqués ou occupés. L'établissement privilégie par conséquent un déblocage concerté,

visant à rétablir un espace commun serein, dans lequel l'ensemble des expressions puissent se faire entendre dans le respect.

Nous rappelons ici que la situation que nous connaissons s'inscrit dans un **mouvement qui touche l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et dépasse le seul cas de l'Inalco**. Nous regrettons que le rapport de force soit considéré par certains comme la seule manière de penser l'amélioration des conditions d'études et réitérons notre souhait d'engager plusieurs chantiers importants, à commencer par une réflexion sur un mode de démocratie plus directe.

Nous condamnons par ailleurs sans réserve et avec force les propos haineux et d'appel à la violence qui ont entouré le blocage et ne saurait représenter notre communauté. Dès que nous en avons eu connaissance, nous avons immédiatement pris les mesures nécessaires auprès de nos autorités et publié un communiqué sur notre site : https://www.inalco.fr/actualites/communique-linalco-condamne-les-propos-haineux-et-les-appels-la-violence

2- « Pourquoi ne répondez-vous pas aux revendications qui vous ont été envoyées par les étudiants mobilisés ? Pourquoi la présidence ne participe-t-elle pas aux AG ? »

La présidence a répondu aux différentes revendications qui lui ont été communiquées lors du webinaire du 19 octobre, et qui a fait l'objet d'un verbatim envoyé à tous le lendemain.

Pour les sujets qui concerne l'établissement, voici ce qui a déjà pu être proposé par différents canaux :

- la **levée de l'assiduité les jours de mobilisation** (déjà instaurée dans les faits dès le 5 octobre, en prévision de la manifestation du 6) ;
- une **bienveillance dans l'évaluation** pour tenir compte des conditions dégradées d'enseignement : un mail a été envoyé aux étudiants vendredi 6 novembre, un cadrage a été envoyés à tous les enseignants en ce sens et ce sujet a été redit lors d'une réunion ouverte à tous les enseignants lundi 9 novembre ;
- une fois l'établissement rouvert, la **mise à disposition d'un amphithéâtre pour les débats et échanges relatifs à la mobilisation**, sous réserve que les conditions de sécurité soient réunies ;
- la **mise à disposition de moyens pour penser une université populaire**, en parallèle des cours déjà existants : ce sujet a commencé à être abordé et devra bien entendu faire l'objet d'une vraie réflexion pour en déterminer les contours, les groupes de réflexion autorisés dans l'enceinte de l'établissement du 17 au 20 novembre étant une premier étape ;
- la **mise en place d'une boîte à idées numérique** permettant à chacun-e de faire état des sujets qu'il ou elle souhaiterait voir aborder au sein de l'établissement : nous travaillons déjà activement à son élaboration, avec pour objectif de présenter très prochainement ce nouvel outil à la communauté universitaire ;
- **l'organisation de mode d'échanges plus directs** pour discuter en présentiel à intervalles réguliers, lors d'« agora » ouvertes à toutes et tous, les sujets qui auront été les plus partagés sur la boîte à idées numériques ;

- **l'accompagnement de la création d'un syndicat étudiant** : des échanges sont déjà engagés avec les services compétents de l'établissement, suivant les règles de création d'une association disponibles sur le site : https://www.inalco.fr/association-etudiante-mode-demploi

L'équipe de la présidence est par ailleurs allée dialoguer à plusieurs reprises auprès des étudiants mobilisés puis lors de l'AG du 20 octobre, et est toujours ouverte à recevoir les étudiants qui souhaiteraient échanger sur ces différentes pistes afin d'en envisager les contours, dans le respect du droit applicable à l'enseignement supérieur.

Notre mission demeure de poursuivre notre mission de service public et la mise en place de ces nouvelles formes de participation à la vie de l'établissement ne peuvent se faire qu'en parallèle d'une reprise de l'ensemble des cours et activités. Elle doivent être complémentaire et non mutuellement exclusives.

3- « La présidence a-t-elle porté plainte pour les dégradations constatées sur la façade de l'établissement ? Quand seront-elles nettoyées ? »

L'Inalco se réserve en effet le droit de porter plainte pour les dégradations constatées durant la période de blocage et consigne chacune d'entre elles à cette fin. Un premier retrait des graffitis sur la façade côté rue des Grands Moulins a été amorcé lors de la semaine des vacances universitaires et se poursuit aussi régulièrement que possible, en coopération entre les services d'entretien de l'établissement et ceux de la voirie de la mairie de Paris, dès que de nouvelles dégradations sont constatées. De plus amples opérations de nettoyage seront entreprises à la levée du blocage.

II- Prévention

4- « Comment signaler des faits de violence au sein de l'établissement ? Une fois le signalement réalisé, quel est le processus ? Les témoignages de violences sexuelles et sexistes sont-ils garantis d'être anonymes pour les victimes et les témoins et ne démonteront aucun type de révélation d'identité ? »

Depuis la rentrée 2026-27, l'Inalco a considérablement renforcé son dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations ou de signalements relatifs aux conditions de travail et d'étude. Vous avez ainsi la possibilité de signaler une situation sans avoir déposé plainte, et l'établissement peut agir, y compris par des mesures de protection.

Tout signalement est traité, qu'il soit le fait de victimes ou de témoins, dans le respect des droits de chacun et avec la plus grande confidentialité, par les personnes habilitées, avec désormais un dispositif de suivi. Le formulaire de signalement est accessible sur le site, sur le portail étudiants et sur l'application, et permet un double-degré de confidentialité, lors des témoignages eux-mêmes, ou après, en fonction des souhaits des personnes et tout en comprenant qu'une action ne peut pas être entreprise sans matérialiser de preuves selon les principes généraux de l'état de droit.

Pour retrouver l'ensemble des explications sur le périmètre du dispositif de signalement, les démarches possibles, le détail du processus et les suites pouvant être donnée, consultez la page suivante : https://www.inalco.fr/dispositif-de-signalement

5- « Que fait l'Inalco en matière d'accompagnement du handicap ? »

Concernant le handicap, l'établissement assure ses obligations légales et accompagne environ 300 étudiants par an. Pour répondre à la croissance exponentielle du nombre d'ESH au cours des cinq dernières années (de 128 en 2020 à 279 en 2025), 1,5 postes équivalent temps plein (ETP) supplémentaires ont été recrutés dans le contexte pourtant extrêmement contraint du plan de retour à l'équilibre financier imposé à l'Inalco depuis 2024.

Malgré ce recrutement, le pôle handicap continue de souffrir du **sous-encadrement administratif structurel de l'Inalco en comparaison d'autres établissements d'enseignement supérieur** (ex. Pôle handicap du site Grands-Moulins d'UPC : 17 agents pour env. 26000 étudiants, soit 1 agent pour 1529 étudiant. Inalco : 2.5 ETP pour env. 6200 étudiants, soit 1 agent pour 2480 étudiants. Il faudrait 4 ETP pour travailler avec des moyens similaires à ceux d'UPC). Or, outre la contrainte financière, l'établissement ne décide pas du nombre global d'ETP dont il dispose : celui-ci est conditionné à un plafond d'emploi déterminé chaque année par la tutelle. L'Inalco demeure historiquement l'un des établissements les moins bien dotés en personnels administratifs par rapport au nombre d'étudiants qu'il accueille et le martèle autant que possible à son ministère.

Pour autant, et afin d'identifier les priorités et améliorations indispensables à court et moyen terme, l'Inalco a lancé au printemps 2026 l'élaboration d'un **Schéma Directeur Pluriannuel du Handicap**, pour lequel des différents groupes de travail sont constitués et devaient aboutir à un texte destiné à être voté par les instances à la fin 2026.

Les blocages de l'établissement provoquent des réorganisations qui ralentissent ce travail pourtant nécessaire.

6- « Pourriez-vous également vous pencher sur la question du renforcement de la sécurité au sein de l'Inalco ? »

L'Inalco est un « établissement recevant du public » et se situe dans un bâtiment, le Pôle des langues et civilisations, abritant **trois structures indépendantes : le Crous (ouvert à tous les étudiants), l'Inalco (réservé à ses étudiants, personnels et enseignants) et la Bulac (ouvert à tout public)**. Dans ces conditions, et compte tenu de la configuration du bâtiment, il n'est pas permis en fonctionnement régulier de filtrer l'entrée du bâtiment à la seule communauté universitaire de l'Inalco.

Pour autant, la direction de l'établissement est consciente que l'ouverture du bâtiment à tous peut entraîner des sujets d'ordre sécuritaires : au-delà des mesures de prévention prises quotidiennement en lien avec les autorités en charge de la sécurisation du quartier des Grands Moulins, **une réflexion est donc engagée pour trouver des solutions pérennes permettant de réserver l'accès aux espaces de l'Inalco aux seuls publics autorisés**. Cela s'accompagne d'un travail de plaidoyer continu auprès de nos tutelles pour obtenir des financements plus importants dédiés à la sécurisation des locaux.

III- Blocage, enseignements et évaluations à distance, conditions de reprise en présentiel

7- « Quel est le minimum exigé des enseignants (cours en ligne, dépôt sur Moodle, communication) pour garantir la continuité des cours à distance ? Comment les examens et partiels seront-ils organisés et adaptés si le blocus se prolonge (modalités, niveau d'exigence, CCI/CC/CT) ? »

Depuis le début du blocage, **les enseignantes et enseignants sont appelés à préserver le lien pédagogique avec leurs étudiantes et étudiants, et à assurer une continuité pédagogique à distance**, autant que les circonstances le permettent et en fonction des particularités de leurs cours et publics, en mettant notamment des contenus pédagogiques à disposition sur Moodle.

Le 6 novembre 2026, prenant acte du fait que la situation était amenée à durer, et après en avoir délibéré en CFVE et en CA, la vice-présidence déléguée aux formations a fait parvenir à l'ensemble des enseignants et étudiants un cadrage afin de préciser les conditions de l'enseignement à distance et les règles d'évaluation de ce semestre dégradé.

Les équipes pédagogiques sont ainsi invitées à **identifier le contenu pédagogique amené à être évalué et à communiquer aux étudiants le programme ainsi défini**. Le programme évalué peut être indiqué, selon les cas, sous forme de :

- semaines de cours sur lesquelles portera l'évaluation ;
- liste de thématiques traitées en cours ;
- renvoi aux leçons précises dans un manuel.

Le contenu doit être facilement repérable parmi les matériaux pédagogiques transmis via **Moodle**. Les inscriptions étant à présent finalisées, tous les étudiants ont normalement accès à Moodle. Si tel n'est pas le cas, nous vous invitons à vous signaler :

- à votre enseignant qui pourra vous ajouter manuellement ;
- à l'assistance Moodle (capture d'écran à l'appui) : **assistance-moodle@inalco.fr**

8- « Une dispense d'assiduité est-elle prévue pour l'ensemble des étudiants ? Les étudiants boursiers toucheront-ils bien leur bourse malgré le blocage et l'incapacité pour certains d'accéder aux cours en distanciel synchrone ? »

Afin de ne pénaliser personne, de permettre aux étudiants le souhaitant de participer aux manifestations nationales et de prendre en considération la diversité des situations, **une dispense d'assiduité est maintenue depuis le début du blocage pour l'ensemble des cours et des étudiants (boursiers et non-boursiers)**. Par ailleurs, aucune évaluation obligatoire ne doit avoir lieu les jours de mobilisation nationale.

9- « Comment et quand les cours annulés ou dispensés à distance seront-ils rattrapés pour les salariés et la formation continue ? »

Les enseignants de la formation continue ont été invités à **basculer leurs cours en distanciel lorsque cela leur est possible et à communiquer directement les modalités de connexion et de suivi**. Lorsque le distanciel n'est pas possible, les enseignants peuvent

proposer le rattrapage de cette séance suivant le calendrier de rattrapage prévu pour la Formation Continue.

10- « Quelles garanties y a-t-il sur la validation de l'année et sur la valeur des diplômes malgré les enseignements manquants ? »

Les adaptations spécifiques au contexte actuel ne se feront ni au détriment de la valeur des diplômes, ni à celui de la réputation de l'Inalco. Tout en tenant compte des circonstances et difficultés propres à ce semestre, elles resteront individualisées et fondées sur des attentes expressément formulées par les enseignants en termes d'apprentissages. Le programme pourra ainsi être lissé sur l'année voire sur la formation, afin de prendre en considération les conditions particulières de ce semestre.

Il convient de rappeler que **la délivrance des diplômes est légalement subordonnée à un contrôle nécessairement individuel des connaissances et des aptitudes**, avec les mêmes garantes d'égalité et d'impartialité pour chacun, ce qui exclut toute forme de validation générale, indifférenciée ou automatique (TA Paris, 5 juin 2020, n° 2007394/1-3). Ce cadre signifie que **toute validation globale ou toute notation supprimant l'individualité des évaluations (« 10 améliorable », banalisation du semestre) serait immédiatement annulée par le tribunal administratif en cas de recours**, obligeant l'établissement à annuler et reprogrammer des examens.

11- « Quelles mesures sont prévues pour les publics particuliers pour qui le premier semestre est essentiel ? »

L'établissement est soucieux de s'assurer que la période actuelle ne pénalise pas les étudiants qui ont impérativement besoin de notes dès le premier semestre :

- les étudiants en LAS (L1-L3), dont l'interclassement Inalco se fait sur la base des résultats du premier semestre ;
- les étudiants de L1 qui souhaitent disposer d'un dossier de candidature en filière ;
- les étudiants en L3, qui seront également évalués sur la base des résultats du premier semestre au moment de leur candidature en master ;
- les étudiants Erasmus et en échange, qui ont besoin de notes afin de valider leur scolarité à l'Inalco auprès de leurs universités ;
- les étudiants en M2, dont certains pourraient constituer une candidature en doctorat.

Plusieurs **principes** seront donc appliqués pour ce semestre dégradé :

- rendre compatible la mobilisation nationale avec l'acquisition des connaissances jugées indispensables pour la validation de ce premier semestre ;
- permettre aux étudiants mobilisés ou en décrochage de reprendre sereinement les cours en veillant à leur donner la possibilité de combler un éventuel décalage de niveau par rapport aux étudiants ayant poursuivi les cours ;
- dans la définition du niveau attendu et l'organisation des examens, tenir compte du fait que les exigences de ce semestre ne peuvent être identiques à celles attendues lors d'un semestre classique.

12- « Quand peut-on s'attendre à une réouverture du site ? Qu'entendez-vous par reprise en présentiel graduée ? »

L'établissement poursuit le dialogue et les négociations dans l'objectif de faire avancer la situation. Sur la semaine du 17 au 20 novembre, la direction a exceptionnellement autorisé la tenue sur trois jours de groupe de discussion ouverts à tous les étudiants et personnels de l'établissement pour échanger sur les conditions d'une reprise sereine en présentiel.

En cas de non-blocage du site, nous prévoyons une reprise progressive, commençant par les services administratifs. Nous espérons en particulier que la réouverture permettra dans un premier temps aux étudiants d'accéder aux services nécessitant un suivi en personne.

Les cours ne reprendront en présentiel qu'une fois la situation stabilisée, afin de préserver autant que possible la sérénité de toutes et tous et d'éviter les changements d'un jour sur l'autre. Vous serez tenus informés autant que possible afin de vous permettre de vous organiser.

Un mail sera envoyé pour informer de la reprise progressive des cours sur site, selon un principe de reprise graduée pour tenir compte des difficultés que créent ces réorganisations successives. Le retour sur site sera donc envisagé le lendemain de l'envoi du mail annonçant la reprise des cours sur site (24h), avec des absences tolérées durant cette première journée, et la reprise totale se fera à compter du 2e jour (48h) après l'envoi du mail. Pour les étudiants habitant loin et devant anticiper l'achat de billets de train, nous vous invitons à vous signaler auprès de vos enseignants. Ce dispositif doit permettre à chacune et chacun de s'organiser, et une tolérance sera maintenue les jours de mobilisation nationale.

IV- Questions portant sur les autres établissements (Crous et Bulac)

13- « Nous comprenons que vous n'avez pas de contrôle direct sur le Crous. Cependant, la situation est vraiment préoccupante, notamment en ce qui concerne les prix, la qualité de l'accueil et le manque de choix proposés. »

Le Crous est un établissement public administratif national/régional sous tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, et non un service intégré de l'université. Le point de restauration à l'intérieur du PLC est une cafétéria et non un restaurant universitaire : celui-ci se trouve à la Halle aux Farines (500m). Une nouvelle offre de restauration ouvrira par ailleurs prochainement à la pointe Cantagrel actuellement en travaux (Bulac). Nous nous engageons à continuer à demander au Crous une offre de qualité et accessible.

14- « Qu'en est-il de la question du wifi dans la BU ? Quand la Bulac sera-t-elle rouverte ? »

La Bulac est un groupement d'intérêt public constitué entre plusieurs institutions et dotée d'une direction propre, indépendante de l'Inalco bien qu'en dialogue dans le partage des locaux. Les revendications portant sur la Bulac (absence de Wifi et manque de manuels

multi-exemplaires) ont été portées devant les instances de l'établissement et feront l'objet d'une étude attentive par sa direction.

La Bulac ne rouvrira qu'une fois les conditions de sécurité réunies pour accueillir un public extérieur à l'Inalco. En attendant la réouverture des salles de lecture au public, la Bulac a donc mis en place un service partiel, du lundi au vendredi de 10h à 18h30, au 28 rue Cantagrel. Vous trouverez plus de détails sur le site de la Bulac : https://www.bulac.fr